

Reclassé-es :

La Poste vole 100 millions aux reclassé-es

■ Un amendement adopté au Sénat octroyait une reconstitution de carrière aux reclassés ■ Jean Paul Bailly en audition devant l'Assemblée Nationale a demandé à retirer cet amendement ■ Motif cela coûterait trop cher à La Poste ■ Mais de qui se moque-t-on ?

Le Sénat, lors des débats sur la loi postale, a voté un amendement permettant aux reclassé-es de La Poste la reconstitution de leur carrière depuis 1993. Cet amendement était un petit plus après la décision du conseil d'Etat de leur donner accès à la promotion sur les grades de reclassement.

Le Président de La Poste, en grand argentier d'une entreprise dont les dix plus grands salaires ont augmenté de 100 % en 7 ans, a cru bon d'intervenir devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

Sa demande : que cet amendement soit repoussé lors des débats.

Les prétextes avancés par le président de La Poste sont méprisants et font apparaître un autre point encore plus important : La Poste s'est mis 100 millions d'euros dans la poche en bloquant la carrière des reclassés (sans compter ceux qui sont déjà partie à la retraite) .

Encore plus fort; Jean Paul Bailly affirme aussi que cette mesure serait inégalitaire. Un comble quand les reclassé-es ont subi pendant des années une telle discrimination

Ce que Jean Paul Bailly a dit :

"Pour le passé, la reconstitution de carrière prévue par le Sénat a trois inconvénients : ce serait une opération très longue et complexe ; elle risquerait de provoquer une inégalité de traitement, favorable à ceux qui avaient refusé l'évolution ; il en résulterait un surcroît de dépenses considérable – non seulement pour La Poste, sans doute à hauteur d'une centaine de millions d'euros, mais aussi et surtout pour l'État, à travers l'effet sur les retraites."

La demande de Jean Paul Bailly est une insulte aux reclassé-es. Depuis des années, ils se battent pour que la discrimination qu'ils subissaient soit enfin reconnue. Cet amendement doit être maintenu et le décret sur la promotion des reclassé-es doit être rapidement promulgué et mis en œuvre par La Poste.